

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Avril

LA SITUATION EN BELGIQUE

Si le peuple belge avait espéré que le projet des réformes constitutionnelles soumis à la Chambre, serait voté sans encombre, et qu'on lui accorderait enfin le suffrage universel qu'il réclame depuis si longtemps, il doit à cette heure être revenu de cette erreur et éprouver une vive déception.

La Chambre en effet, n'a rien voté du tout. Après avoir examiné les différentes propositions qui lui ont été soumises, concernant le mode de votation, elle les a toutes repoussées et a décidé, en désespoir de cause, qu'elle ne reprendrait la discussion de cette question que lorsque la commission chargée d'examiner tous les projets concernant la révision, aurait terminé son examen.

Cette attitude du Parlement qui au lieu de se prononcer en faveur de l'adoption pure et simple du suffrage universel, s'ingénie par tous les moyens à restreindre le droit de vote, mécontente la population ouvrière. Aussi les manifestations se multiplient et la foule indignée réclame le suffrage universel avec d'autant plus d'énergie et de ténacité, qu'elle sait que le gouvernement y est opposé. Des groupes parcourent les rues de Bruxelles en chantant la *Marseillaise*, et la surexcitation est telle que des collisions entre la police et les manifestants se sont produites ; en plusieurs endroits des horions ont été échangés, il y a eu des blessés et des arrestations ont été opérées.

Mais ce n'est pas seulement dans la capitale de la Belgique, que le rejet du suffrage universel a eu pour résultat de provoquer une vive irritation, c'est dans le pays tout entier et surtout dans les centres industriels.

Des grèves ont éclaté dans les provinces de Liège, du Hainaut, et dans le Borinage. On n'évalue pas à moins de 40,000 le nombre des grévistes et l'agitation va grandissant d'heure en heure. On estime, si cela continue, que dans quelques jours, la vie

industrielle sera complètement suspendue en Belgique ; car ce ne sont pas seulement les mineurs qui ont cessé de travailler ; les métallurgistes, les imprimeurs, les lithographes, les menuisiers, les tisseurs ont imité leur exemple : le mouvement se généralise de plus en plus et s'étend jusqu'aux plus petites villes.

Ces grèves n'ont pas seulement pour conséquence de créer dans les esprits une surexcitation dangereuse, elles introduisent aussi la misère au foyer de l'ouvrier dont le labeur quotidien constitue l'unique ressource pour nourrir sa famille. Les caractères s'aggravent facilement dans ces moments et le travailleur, que la faim talonne, prête volontiers une oreille complaisante aux excitations malsaines des énergumènes qui ont intérêt à le pousser à la violence.

Le gouvernement, qu'il le veuille ou non, est en partie responsable de cet état de choses ; c'est lui qui a créé cette situation périlleuse en refusant de donner satisfaction au désir de la population.

Il ne pouvait ignorer que le peuple belge réclamait avec insistance depuis longtemps le suffrage universel, et, au lieu d'entrer franchement, sincèrement, dans la voie du libéralisme, en lui accordant ce qu'il demandait, il a proposé des demi-mesures, des combinaisons louches qui avaient pour but d'amoindrir la réforme demandée et de lui enlever son caractère démocratique.

N'est-ce pas ainsi, d'ailleurs, que le despotisme a coutume d'agir, lorsqu'il se trouve en présence des réclamations les plus légitimes des masses populaires ? N'osant pas les heurter de front, par un refus catégorique, il s'efforce de leur donner un semblant de satisfaction. On ne saura jamais jusqu'à quel point le gouvernement personnel pousse l'hypocrisie et le jésuitisme, quand il s'agit de tromper le peuple et d'essayer de lui faire prendre les vessies pour des lanternes.

Ce qui ajoute encore à l'exaspération de la population belge, c'est que la Chambre des députés s'est faite, dans cette circonstance, la docile auxiliaire de la volonté du gouver-

nement en repoussant le suffrage universel. Voilà donc le conflit engagé entre le peuple et le pouvoir. Qu'en sortira-t-il ? il serait difficile dès maintenant de le dire.

Ce qui est certain c'est que la situation est grave, plus grave, peut être, que ne se l'imaginent le roi Léopold et ses ministres. Ce qui se passe en ce moment à Bruxelles et dans tout le royaume, a beaucoup d'analogie avec ce qui se passait à Paris avant les journées de février en 1848.

Chez nous, comme dans la capitale de la Belgique, on réclamait alors le suffrage universel. Le roi Louis-Philippe avenglé, comme le sont ordinairement les souverains, refusa d'obtempérer au vœu des masses populaires ; le 24 février il était renversé et prenait le chemin de l'exil et la République établissait le suffrage universel.

Le roi Léopold ferait bien de se rappeler cette page de notre histoire.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Elections municipales de Paris

Les élections municipales de Paris ont eu lieu dimanche.

Quarante-deux conseillers sortants ont été réélus au premier tour et trente-deux ballottages vont nécessiter de nouvelles élections, qui auront lieu dimanche prochain.

Les Evénements de Belgique

Bruxelles, 17 avril.

Un grand meeting a eu lieu hier. Tous les orateurs ont préconisé la grève générale. A l'issue, la foule s'est dirigée vers l'avenue Louise. A ce moment arrivait au loin, rue Souveraine, MM. Buls, bourgmestre ; André, échevin, et Graux et autres personnes, qui ont été aussitôt entourés par une bande de manifestants. C'est alors qu'un manifestant a levé sa canne et en a asséné un coup à M. Buls sur la tête.

Le coup a été tellement violent que le chapeau du bourgmestre a été coupé en deux endroits. Il a fait à la nuque une large plaie de 6 à 8 centimètres. M. Buls est tombé en syncope, pour ainsi dire assommé. Immédiatement, ses amis l'ont entouré. La police, prévenue par téléphone,

était lancé dans la grande vie. Louise avait hérité de cent cinquante mille francs environ de son père. Elle avait mis cette somme à la disposition de son amant, et c'est avec cet argent que celui-ci avait dû faire figure dans le monde de dissipateurs et de viveurs qu'il s'était mis à fréquenter.

Une passion terrible, le jeu, s'était emparé de Jean de Morlac. Le gentilhomme aimait le jeu sous toutes ses formes. Il jouait le baccara au cercle, la roulette à Monaco, les chevaux aux courses. L'argent fondait littéralement dans ses mains. Il eut dévoré cent fortunes ; aussi eut-il vite raison de l'argent que lui avait envoyé son père, de la somme que lui avait remise Louise, et des emprunts qu'il avait pu faire chez les usuriers sur son futur héritage. Nous l'avons vu accourir au château, affolé, après une perte plus grande que les autres. Il se voyait affiché, déshonoré, forcé de renoncer au genre de vie qu'il avait embrassé. Grâce à la gentillesse du vieux duc, il avait pu payer sa dette, mais quand il eut sauvé son honneur, il n'osa plus revenir à Morlac. Il craignait les remontrances et les reproches de son père...

Une année entière passa sans qu'on eut reçu au château des nouvelles de l'aîné de la famille. On savait seulement que Jean avait quitté Paris. Il était dans le midi. Le descendant des Morlac en était maintenant réduit à vivre d'expédients. Toujours brillant à la surface, mais sans ressources aucunes, il savait mettre la fortune en coups réglés et compter sur le gain pour vivre. Les jours de perte, on se serrait le ventre, et quand on était endetté dans une ville ou dans un hôtel, on dis-

a envoyé tous les agents du poste et les pompiers.

La gendarmerie a chargé la foule. Quatre coups de revolver ont été tirés. Une balle a atteint un agent, mais la blessure est légère.

Deux arrestations ont été opérées. Les individus arrêtés ont prétendu être les auteurs de l'attentat contre M. Buls. Un manifestant, pendant la charge de la gendarmerie, a été blessé dans le dos d'un coup de sabre.

Le docteur Van Damme, appelé aussitôt pour donner ses soins à M. Buls, a reconnu que la blessure en elle-même n'était pas grave, mais qu'un repos absolu était nécessaire, et que le blessé devra garder le lit. M. Buls a perdu beaucoup de sang.

Liège, 17 avril.

La ville est calme. La manifestation projetée par les socialistes n'a pas eu lieu.

Un cortège de socialistes venant de Grivegnée vers Liège a été obligé de rebrousser chemin, repoussé par une compagnie de gardes civiques.

Quelques arrestations ont été opérées.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Notre Concours régional de 1894

M. le Préfet vient de recevoir du Ministre de l'Agriculture des instructions relatives au concours régional qui doit avoir lieu à Cahors, en 1894.

Nécrologie

Un de nos compatriotes, M. Louis Ayma, inspecteur d'académie en retraite, est mort à Foix, le 13 de ce mois, à l'âge de 86 ans.

M. Ayma a publié de nombreux travaux littéraires et historiques. Il est l'auteur de la traduction de l'*Histoire des Evêques de Cahors* de Guillaume de Lacroix.

Il fut un des membres fondateurs de la Société des Etudes du Lot.

Manœuvres du 17^e corps d'armée

Des manœuvres de division seront exécutées en 1893 par le 17^e corps d'armée.

Des manœuvres d'ensemble auront lieu du 7 au 10 septembre ; toutes les troupes du 17^e corps d'armée seront réunies sous la direction de M. le général Warnet.

La 33^e division (général Vincendon) sera concentrée le 6 septembre au soir aux environs de l'Isle-Jourdain (Gers), la 34^e division (général

paraissait. Jean de Morlac était descendu en quelques jours jusqu'à cette existence sans dignité et sans honneur.

Cependant un événement grave s'était passé sur ces entre faites dans le domaine de Morlac. Le frère du duc, l'oncle d'Amérique, était mort, laissant une fortune plus considérable encore que celle que l'on rêvait, et sa fille, Reine, restée seule au monde, avait traversé l'Atlantique pour venir vivre chez son parent.

Le duc avait vieilli de dix ans depuis le départ de Jean.

Il passait ses journées et ses nuits à pleurer ?...

Julien, malgré toute l'affection qu'il lui témoignait, ne parvenait pas à le consoler. Le pauvre père craignait tout maintenant de son aîné. Il voyait son nom flétri, sa grande race dérivée... Il ne demandait plus au ciel qu'une grâce, revoir son fils avant de mourir et pouvoir lui parler. Il espérait que dans les suprêmes adieux, il parviendrait à toucher son cœur et à le changer.

Quand Reine fut au château, sa gentillesse chassa pour un moment les tristes pensées qui assombrissaient les dernières années du vieux gentilhomme.

La jeune fille avait dix-huit ans. Elle avait la grâce un peu mièvre des Américaines languoureuses. Ses cheveux étaient cendrés tellement ils étaient blonds. Ses grands yeux bleus semblaient d'une douceur infinie... Elle avait la démarche légère sautillante d'un oiseau. On eût dit un chardonnet qu'on venait d'enfermer dans les vastes pièces de Morlac. Elle adorait la musique, et les notes perlées qui s'échappaient de son gosier, al-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

21

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

L'AMOUR AU VILLAGE

XVI

Il se réfugiait dans les bras de Julien qui essayait par tous les moyens possibles de le consoler. On écrivait lettres sur lettres à Jean. On le menaçait de lui supprimer sa pension. Jean, complètement affolé, ne répondait pas, ou s'il répondait, c'était pour rallier son père et Julien, qu'il traitait de bourgeois. Il n'était pas fait d'autre chair que tous les gentilhommes qu'il fréquentait. Etait-il plus perdu ou déshonoré qu'eux, parce qu'il s'amusaient comme eux.

Il ne leur demandait, du reste, pas d'argent. Il ne mangait pas leur fortune. La chance le favorisait. Il gagnait aux courses, au cercle... Paris était un vrai pays de cocagne... mais un soir pourtant, il arriva au château à l'improviste. Il n'avait pas eu le temps de prévenir. Il était sauté dans le premier train, et avait fait à pied le trajet qui va de Verneuil à Morlac. Il arrivait étoilé

de boue des pieds à la tête, la barbe et les cheveux pleins d'eau.

En voyant son fils dans cet état, le père qui avait de la peine maintenant à se lever dans son fauteuil, se dressa tout d'un bond, et resta comme cloué à sa place, sans pouvoir faire un pas, les jambes flageollantes.

— Qu'y a-t-il donc, s'écria-t-il, un malheur ?

Jean avait jeté sur un fauteuil son chapeau dégoûtant de pluie.

Julien s'était avancé vers lui, inquiet aussi.

— Parle, mon frère, dit-il.

— Il me faut cinquante mille francs, dit-il, tout de suite, ou je suis déshonoré.

— Cinquante mille francs, bégaya le père.

— Cinquante mille francs j'ai perdu. Je n'ai que vingt-quatre heures... Si je ne paie pas, je n'ai plus qu'à me brûler la cervelle.

Julien levait les bras au ciel.

Le duc de Morlac agitait les mains comme pour demander quelque chose.

— Donne-moi du papier, dit-il au cadet.

Quand on l'eût servi, il griffonna quelques lignes sans avoir dit un mot à Jean.

Puis il tendit le papier à ce dernier.

— Va toucher, lui dit-il, et va payer, puis nous nous expliquons.

Jean prit le billet et partit comme un fou.

XVII

Le duc de Morlac attendit longtemps son fils. Jean ne revint pas. Le désespoir commença alors à entrer dans son âme. Et pourtant on ne savait pas tout encore au château. L'aîné des Morlac

Philibert), aux environs de St-Lys (Haute-Garonne).

Avant les manœuvres d'ensemble, la 33^e division aura pour zone d'action le terrain situé au nord de la voie ferrée de Toulouse à Auch. La 34^e division le terrain au sud de la même voie ferrée. Les manœuvres d'ensemble auront lieu sur le terrain compris entre Toulouse, Seynes, St-Lys, Ste-Foy de Peyrolière, l'Isle-Jourdain, Ste-Livrade, Mondouville, Cornebarieu.

Chaque division sera composée de ses 4 régiments d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et de deux groupes d'artillerie.

Armée

M. Blanc, sergent-major au 7^e régiment d'infanterie est nommé adjudant.

Les concerts militaires reprendront ce soir, devant le Cercle des Officiers, de 8 heures 1/2 à 9 heures 1/2.

Les marches d'épreuves commenceront demain mercredi, et se continueront les jours suivants.

Exercice d'embarquement

Hier, vers une heure et quart, le 7^e de ligne, musique en tête, s'est rendu à la gare pour y exécuter l'exercice d'embarquement de jour.

Acte de courage

Lundi matin, le sieur Bacou, homme de peine chez M. Delpérier, imprimeur, a arrêté, au péril de sa vie, un cheval emporté.

Toutes nos félicitations.

CONFÉRENCE DE M. ROUSSEL

SUR LES

Prévoyants Français

(Dimanche 9 Avril)

(SUITE)

C'est un grand jour dans l'histoire du véritable progrès, qui n'est pas l'histoire des grandes batailles, ni celle des luttes des partis, et qui n'est même presque pas l'histoire des gouvernements, le jour où la première institution de prévoyance, la première caisse d'épargne fut fondée. C'est à la Suisse, à la ville de Berne qu'en revient l'honneur, déjà séculaire, puisque la création de ce premier type des caisses de prévoyance, si humble et à la fois si féconde, se place en l'année 1787.

Le progrès ne marche point à pas de géant ; car les caisses d'épargne mirent trente-et-un ans à faire le voyage de Suisse en France ; il est vrai qu'elles avaient fait l'école buissonnière, en passant par l'Angleterre.

La première caisse d'épargne française, caisse d'origine privée, fut autorisée par une ordonnance royale du 29 juillet 1818, il n'y a pas encore tout à fait soixante-quinze ans.

L'initiative privée a entraîné les communes, puis l'Etat. Aux caisses d'épargne privées se sont jointes des caisses d'épargne communales, et, il y a peu d'années, la Caisse nationale d'épargne.

Et aujourd'hui c'est par milliards que se chiffrent les dépôts de toutes ces caisses, et le crédit de l'Etat Français, le plus grand crédit du monde, est intimement lié à leur fortune.

Les caisses d'épargne ont donné l'élan, en inspirant la confiance par leur fermeté au milieu des plus graves crises politiques, à de nombreuses institutions de prévoyances, fondées sur les principes les plus divers, répon-

dant aux besoins les plus variés, et armées des mécanismes les plus nouveaux et quelquefois les plus savants.

En moins d'un siècle, la prévoyance, si apte à prendre toutes les formes et à se modeler sur toutes les nécessités sociales, a couvert la France de sociétés mutuelles d'assurances, de sociétés de secours mutuels, de caisses mutuelles de retraites.

Il ne restait guère plus, dans le domaine des créations, de nouvelles formes de prévoyance et de mutualité à organiser. Je ne sais, en effet, si le crédit mutuel ne sera pas longtemps encore une chimère.

Mais il est une de ces formes, récemment imaginée, qui réalise une révolution peut-être dans le régime de la propriété mobilière, et, par là, dans notre état social lui-même. Elle ne tend à rien moins, en effet, qu'à la suppression lente et graduelle du paupérisme par la constitution de la propriété et du capitalisme universels. C'est celle qu'ont adoptée les *Prévoyants de l'Avenir*, puis la *France prévoyante*, et dont nous avons, à notre tour, accepté le principe, non pas en rivaux, non pas en concurrents, mais en champions loyaux, et je dirai fraternels d'une grande cause commune.

Cette forme nouvelle de la prévoyance a pour bases, vous le savez déjà, la capitalisation des épargnes et le principe des intérêts composés.

Elle est fondée sur l'idée de ce mécanisme prodigieux de la capitalisation des intérêts, que le Code a proscrit dans les obligations entre particuliers, pour empêcher le débiteur de succomber dans l'accroissement géométrique de sa dette, et grâce auquel, résultat presque inconcevable, et reconnu cependant par les économistes, les intérêts d'un sou, d'un petit sou, placé à 5 0/0 au temps de la naissance de Jésus-Christ, produiraient aujourd'hui, après s'être incessamment capitalisés pendant plus de dix-neuf siècles, un capital tel que son volume en numéraire dépasserait le volume de la terre entière.

Ce double principe de la capitalisation des épargnes et de la capitalisation des intérêts pendant une période donnée, permet aux *Prévoyants Français*, comme aux *Prévoyants de l'Avenir*, comme à la *France prévoyante*, comme aux caisses mutuelles des retraites de constituer à leurs membres des rentes viagères, qui font d'eux tous des capitalistes et des rentiers.

A cet égard, l'application de ce principe est sans doute, s'il nous est permis de fermer la porte aux créations de l'avenir, le dernier mot de la prévoyance.

Les *Prévoyants Français* ont eu pour origine, beaucoup d'entre vous le savent déjà, une société toute départementale, fondée à Rodez, sous le titre de *Prévoyants de l'Aveyron*. Cette société, qui n'a pas trois ans d'existence, puisqu'elle ne s'est constituée qu'en juin 1890, et n'a été légalement autorisée que par un arrêté préfectoral du 29 juillet suivant, est promptement devenue assez prospère pour étendre son cercle d'action. Elle a eu la noble et légitime ambition de rayonner sur les départements voisins, et a, avec une nouvelle autorisation, changé son titre pour celui de *Prévoyants Français*. Elle compte aujourd'hui 60 sections, et ses ramifications

s'étendent jusqu'à Bordeaux, siège de la 60^e section.

L'institution des *Prévoyants Français* repose sur trois principes : la prévoyance, la mutualité et l'assurance.

Elle a pour but précis de constituer des rentes à ses adhérents, après dix années de versements réguliers. Ces rentes sont les intérêts des versements capitalisés et des intérêts du capital ainsi formé, capitalisés eux-mêmes pendant les dix premières années. Dix ans de versement suffisent pour assurer le droit à une rente viagère.

Comment cette rente est-elle calculée ? D'après le nombre des parts de sociétaires. Les parts de sociétaires sont représentées par les cotisations versées.

La cotisation annuelle est de 12 fr. et, versée pendant 10 ans, elle donne droit à une part entière. Mais cette cotisation de 12 fr., n'est qu'un minimum. Chaque associé peut verser deux, trois, quatre et jusqu'à dix fois plus chaque année, et participer aux revenus de la Société pour autant de parts qu'il a versé de cotisations.

Le fond social est, cela va de soi, le capital commun de tous les associés. La part de chacun, et c'est là le premier caractère mutualiste de l'opération, est affecté au service des revenus de tous.

Mais il est un autre caractère de mutualité, que j'appellerai morale, si vous le voulez bien, pour la distinguer de la mutualité technique et financière, c'est l'association, la coopération des majeurs et des mineurs de tout sexe et de tout âge dans le fonctionnement de notre œuvre.

Grâce à cette association, les parents qui versent au profit de leurs jeunes enfants des cotisations à la caisse des *Prévoyants* assurent à leurs fils, quand ils seront grands, des revenus pour pousser leurs études, pour supporter les stages, les surnuméraires, les longues attentes de toutes les carrières, pour vivre peut-être pendant des chômages forcés. Ils assureront à leurs filles une dot bien modeste, à coup sûr, mais à l'abri de tout accident, puisque le capital en sera inaliénable.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 20 mars 1893

Présidence de M. Cangardel, président semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues dans la semaine écoulée. Il signale dans le dernier Bulletin de la *Société historique et archéologique du Périgord*, un article de M. de Rouméjoux, membre de la société, sur le *Château de Roussilhe*.

M. Caminade donne lecture d'une fantaisie littéraire sur des sonnets d'auteurs quercynois. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Le président, F. CANGARDEL

Le secrétaire, U. CAUNÉSIL.

Séance du 27 mars 1893

Présidence de M. Valette, président semestriel

M. le secrétaire général dépose les publications reçues depuis la dernière séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Roubaud, artiste peintre, professeur au lycée de Cahors, qui demande à faire partie de

Reine.

Elle brûlait du désir de voir ce cousin dont on parlait tant.

C'était la crainte qui était entrée dans l'esprit de Julien à la nouvelle de la venue de son frère.

Le malheureux jeune homme aimait Reine d'un amour ardent et profond, il lui semblait que la vie ne serait plus possible sans elle.

St-Jean venait pour la lui disputer ?

Ce n'était pas sans raison que le cadet avait peur, car la présence de la nièce seule attirait l'amant de Louise à Morlac.

Le jeune homme avait appris par les journaux la mort de son oncle. Il avait de plus que la fille de ce lui-ci s'était réfugiée chez son père. A bout de ressources, las de rouler d'hôtel en hôtel, de ne savoir jamais où coucher, où manger, sentant son crédit épuisé, se voyant même tenu à distance par les amis qui l'avaient le plus choyé quand il était riche, son amour-propre saignait cruellement. Il brûlait du désir de prendre sa revanche, de vaincre enfin la mauvaise fortune qui l'avait vaincu.

Il ne fallait pour cela que les millions de l'oncle. Or ces millions étaient à sa portée. Il n'avait qu'à se présenter au château, se faire agréer de Reine et l'épouser. Comment Reine pourrait-elle lui résister ? Il l'étourdirait de son élégance, de ses grandes manières, il l'éblouirait. Lui, non plus, ne pensait pas à Julien.

C'était dans cette idée que l'aîné des Morlac venait près de son père.

Huit jours s'étaient écoulés sans amener aucun

incident nouveau parmi nos personnages de Morlac. Jean ne quittait pas son père, lui faisant une cour hypocrite et écoutant docilement ses remontrances, l'accablant de protestations de repentir et de promesses pour l'avenir. Il s'était, dès l'arrivée, aperçu de l'amour de Julien pour Reine, mais il ne savait pas si cette dernière partageait les sentiments de son cousin. Dans tous les cas, il ne doutait pas, s'il se mettait sur les rangs, de l'emporter sur son cadet qu'il considérait un peu comme un niais et qu'il s'était habitué à regarder comme de beaucoup inférieur à lui sous tous les rapports. Ce qui contribuait à donner confiance à Jean, c'est l'amabilité que Reine lui témoignait en toutes circonstances. La jeune fille était pleine de prévenances pour son brillant cousin, lui faisait parler de voyages, raconter ses aventures, l'interrogeait sur la vie de Paris. Julien lui-même semblait prendre philosophiquement son parti de la préférence qu'il voyait la cousine accorder à son aîné, car sa peur des premiers jours l'avait quitté. Il se montrait gai, plein d'entrain, sans jalousie, et Jean attribuait ce changement à son prestige, qui avait découragé le cadet. Il ignorait que le lendemain de son arrivée au château, une courte explication avait eu lieu entre les deux amoureux.

M. Roubaud se présente sous le patronnage de MM. de Laroussilhe, percepteur, et Rougé, sculpteur-statuaire. Conformément au règlement, il sera statué sur son élection à la prochaine séance.

M. le président dépose deux brochures offertes par l'auteur, M. de Rouméjoux, et intitulées : *Voyage archéologique de Dax à Saint-Sébastien*, et *Cinquième excursion de la Société historique et archéologique du Périgord*.

La Société, par l'organe de son président, remercie M. de Rouméjoux de ses deux hommages.

M. Daynard lit une vieille légende recueillie dans les récits populaires du pays. Ce récit, qui rappelle les temps fabuleux et ressemble sur bien des points aux contes de Perrault, avait été communiqué par M. Daynard à M. Sébillot qui y reconnaît l'un des types les plus répandus dans l'antiquité et croit y retrouver une altération des aventures d'Andromède et Psyché, exposés à la fureur de monstres marins, ou bien encore les aventures de héros de contes bretons.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, H. VALETTE.

Le Secrétaire, U. CAUNÉSIL.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 13 avril

Paul Roussy de Bouziès-Bas, cultivateur, est condamné à 8 jours de prison, mitigé par la loi Bérenger pour outrage à la gendarmerie de son pays.

Tournié, Pierre, âgé de 38 ans, propriétaire à Goujonnac, est condamné à 39 fr. 50 d'amende pour avoir volé du bois chez son voisin Edmond Teyssède.

On se souvient qu'un sieur Gaubert, âgé de 29 ans, journalier à Cahors, se rendit un jour chez le métayer de M. Cammas, aux environs de Cahors, et lui demanda de la part de ce dernier quatre kilos de truffes pour un dîner qu'il devait donner le lendemain. Mais le métayer, pris de soupçons, vint à Cahors et demanda à son propriétaire s'il était vrai qu'il avait envoyé chercher des truffes. Sur la réponse négative de M. Cammas l'affaire vint devant la correctionnelle qui a condamné Gaubert, à 15 jours de prison.

M^{me} Couderc, Rose, née Berthoumioux, âgée de 68 ans, est condamnée à 6 fr. d'amende pour avoir voulu sur le tard pratiquer le métier de sage-femme.

Le sieur Nadal, de St-Martin-le-Redon, rentrait un jour à son logis venant des champs, lorsqu'il perçut un bruit étrange dans sa chambre. Il monta à pas de loup et surprit un sieur Laval, Germain, qui fouillait ses meubles, et qui est condamné pour ce fait à 15 mois de prison.

Lagrange, est condamné à un an de prison pour avoir volé des montres au sieur Jouclas horloger.

Jean-Baptiste-Diendon Planques, ouvrier boulanger, à Puy-l'Evêque, ayant rencontré la veuve Sembel, âgée de 77 ans, lui administra une bonne raclée, et se livra ensuite sur elle à des attouchements impudiques.

La pauvre vieille porta plainte à la gendarmerie et fit arrêter Planques, qui a été condamné à 15 mois de prison.

Marché-Foire du 15 avril

Le marché-foire du 15 avril a été peu important. Les divers marchés n'étaient pas bien garnis.

Le cours des bestiaux et des diverses denrées a été comme suit :

laient s'égrener à travers les échos mélancoliques du château.

C'étaient le rire, la vie la gaieté qui rentraient avec elle dans le vieux monument.

Pendant les premiers jours de son installation, le duc eût à s'occuper des affaires de sa nièce, à faire rendre les comptes de sa fortune. Cela apporta une diversion à son chagrin. La jeune fille posséderait près de six millions quand tout serait réalisé. Cette constatation redoubla la mélancolie du vieux gentilhomme qui se disait que Jean aurait pu posséder un jour cette fortune et redorer avec elle le blason de Morlac, s'il avait été digne d'avoir pour épouse sa charmante cousine.

Mais maintenant il ne fallait plus y songer. Il serait le premier à s'opposer à une union entre Jean et Reine.

Le vieux duc n'avait même pas pensé à Julien, tellement Jean représentait dans son esprit le chef des Morlac. Etant imbu de ces idées féodales, le cadet pour lui ne comptait pas, et cependant Julien et Reine s'étaient plu dès leur première entrevue.

Leur caractère paisible avait sympathisé aussitôt. La jeune fille ne se plaignait pas là où se trouvait Julien. Elle suivait le jeune homme partout, et ce dernier éprouvait auprès de sa cousine un trouble profond qu'il ne s'expliquait pas. C'était l'amour qui commençait à germer dans son cœur.

Le duc ne se doutait de rien. Il voyait les deux jeunes gens rire et folâtrer ensemble, mais il n'y attachait aucune importance. Son esprit était ailleurs. Devenu de plus en plus impotent, il quit-

taît à peine son fauteuil qu'on avait installé dans la grande salle à manger, lambrisée de chêne, aux murs ornés de panoplies composées des armes des aïeux depuis le jour où Jean Bertrand de Morlac, le fondateur de la famille, avait de ses propres mains occis un chef sarazin, autour de Jérusalem. Il y avait son armure à côté de la cuirasse tigrée d'or du musulman, jusqu'au fusil roillé avec lequel le duc avait fait le coup de feu à Quiberon, et jusqu'au sabre ébréché, taché de sang, qu'on avait pris entre les mains déjà raidies de ce dernier.

Le vieillard restait immobile sur son siège, l'esprit abîmé dans les souvenirs du passé, le regard fixé sur son aîné, que sa pensée suivait à travers les vicissitudes de sa vie de désordre. Il se disait que la place allait rester vide d'armes glorieuses après lui, car si le roi revenait, avait besoin de quelqu'un pour mourir, Jean serait absent et aucun des Morlac ne se présenterait, Julien n'étant pas fait pour la guerre.

Telle était l'attitude de nos personnages au château, lorsqu'une lettre de l'aîné y tomba comme un coup de foudre.

Jean annonçait son arrivée prochaine... Il venait passer un mois ou deux à Morlac.

Le duc n'en pouvait croire ses yeux.

Il lisait et relisait la lettre cent fois par jour.

Il n'était donc pas perdu tout à fait, son fils, puisqu'il pensait toujours à eux ?

Des larmes silencieuses roulaient de ses yeux amaigris et allaient s'étaler sur le papier qu'il tenait de ses mains affaiblies et tremblantes.

Un sentiment de curiosité agitait le cœur de

(A suivre.)

Bœufs. — Bœufs gras vendus à raison de 30 à 34 fr. les 50 kilogram. ; il y a une baisse de 30 fr. par paire sur les attelages.
Porcs. — Les porcelets se sont vendus de 15 à 25 fr. selon grosseur.
Moutons. — Les moutons gras ont été livrés à raison de 0 fr. 65 le kilogr. Les agneaux de 0 fr. 70 à 0 fr. 75 le kilogr.
 Il y a une baisse sur les brebis pour élevage de 2 à 3 fr. par pièce.
Halle. — Blé en vente, 106 hectolitres ; vendus, 95 ; prix moyen, 12 fr. 70 l'hectolitre.
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.
Marché. — Volailles grasses, 0 fr. 75 le demi-kilog.
 Œufs, 0 fr. 60 la douzaine.

Gourdon

M. Jean (Jules), ex-adjutant décoré de la médaille militaire, est nommé commis stagiaire de la culture des tabacs à Gourdon.

L'adjudication des droits de place de la section de Prouillac, commune de Gourdon, a eu lieu, dimanche dernier 9 avril, dans la salle de la mairie.

La mise à prix était de 250 francs. Après plusieurs enchères, M. Malbec fils, menuisier ébéniste à Gourdon, a été déclaré adjudicataire au prix de 520 francs.

Par décret, en date du 1^{er} avril, M. Despriet, Alfred, est nommé huissier à Gourdon, en remplacement de M. Orliac, démissionnaire en sa faveur.

M. Despriet a prêté serment, en cette qualité, devant le tribunal de notre ville, à l'audience de mardi.

LE TARTARIN DE ST-GERMAIN

Il paraît, si l'on en croit les journaux, que notre Tartarin, de St-Germain, a fortement tartariné, la semaine dernière, au Conseil général du Lot.

La réclame et le puffisme lui sont familiers et il n'a jamais reculé devant des cabrioles à faire en public. Mais, cette fois, les élections étant proches, il a corsé le programme, et il s'est mis à souffler du trombone à pleins poumons et à taper sur sa grosse caisse à tour de bras.

Le public se tordait et notre Tartarin, prenant pour des applaudissements les rires moqueurs de la foule, continuait de plus belle.

Il a pondu d'abord le mirifique projet de tramways, desservant tous les cantons de la région où Tartarin exerce sa suzeraineté tartarinesque. A l'entendre, il aurait découvert des tracés inconnus, jusqu'à lui et inventé les chemins de fer à voie étroite.

Après *Tartarin-Politique*, *Tartarin-Ingénieur*. C'est la série des avatars. Il ne nous manque que *Tartarin-Financier*, nous disant qu'il prendra l'argent pour construire ce tramway, que tout le monde désire, et dont on parle seulement depuis dix ans.

Puis l'on a eu *Tartarin-Educateur*, demandant que le prix de pension dans les lycées et collèges de France soit diminué de moitié. Qui paiera le déficit ? Le contribuable. Mais Tartarin ne s'embarrasse pas pour si peu. Ce qui lui importe, c'est de suivre sa devise : *fen de brut* !

Enfin, pour le bouquet, la transformation la plus réussie, *Tartarin-Général*, réclamant un bataillon du 7^e de ligne pour la ville de Gourdon. Amis gourdonnais, si vous n'êtes pas contents, c'est que vous êtes difficiles. Seulement, modérez vos transports, car on annonce que Tartarin a l'intention d'exiger de l'artillerie de forteresse pour St-Germain et des pontonniers pour Labastide-Murat.

De plus, il travaille dit-on, à l'élaboration, d'un projet de chemin de fer aérien — système des ballons dirigeables — entre Concorès et Gourdon.

Nous croyons savoir aussi — mais nous prions nos lecteurs de ne le répéter à personne — que Tartarin ne s'arrêtera pas en si beau chemin et que, comme chez Nicolet, ce sera toujours de plus fort en plus fort. Aussi nous réserve-t-il des surprises à la session prochaine du Conseil général.

On parle à voix basse d'un vœu tendant à ce que tous les habitants de l'arrondissement de Gourdon soient gratifiés par l'Etat d'une rente viagère de 10,000 fr. par an ; on croit même qu'au dernier moment la somme sera portée à 12,000 fr., afin d'avoir un chiffre rond, 1,000 fr. par mois.

On dit aussi que Tartarin, pénétré jusqu'aux moelles des principes d'égalité, songe à émettre le vœu que les électeurs de l'arrondissement de Gourdon soient à l'abri de toutes les maladies et vivent jusqu'à 100 ans, avec facilité d'obtenir une prolongation de trois, six, neuf.

Enfin, comme la population décroît dans notre pays, par suite de l'émigration ou d'autres causes, notre Tartarin proposera de décréter le mariage obligatoire avant 30 ans, et l'obligation pour les ménages de fournir à la patrie un enfant par an

pendant les six premières années de la lune de miel.

On s'entretient aussi de divers autres vœux, pleins de promesses alléchantes et qui doivent rendre la vue aux sourds, l'ouïe aux aveugles, l'intelligence aux mendiants, et la richesse aux pauvres d'esprit.

Mais ne déflorons pas ces belles tartarinades, et attendons. Patience et discrétion.

(Avenir Gourdonnais).

Voilà de la photographie à la plume comme nous voudrions en lire souvent.

Labastide-Murat

Par un soleil brûlant qui dure depuis trop longtemps, la foire de Labastide-Murat, du 2^e lundi d'avril, n'a pas eu l'importance qu'on en attendait. Le fourail aux bœufs était assez bien garni, mais les transactions qui se sont faites, étaient en baisse sur les cours précédents, cela tient sans doute à la sécheresse qui a fortement compromis les prairies artificielles.

Les bêtes à laine se vendaient au prix des autres foires. Les porcelets se vendaient à un prix rémunérateur. Le blé se vend toujours au prix dérisoire, de 12 à 13 fr. les 4 quarts.

Le maïs de 9 à 10 fr.
 L'avoine 6 fr. 50.
 Les pommes de terre 3 fr.
 Les œufs 0 fr. 40 la douzaine.
 La volaille de 0 fr. 60 à 0 fr. 75 la livre.

Cazals

Le sieur Antoine Mompert, de Salviac, a été déclaré adjudicataire des travaux de reconstruction de l'église de Cazals, avec un rabais de 6 fr. 25 0/0.

Le Vigan

Jeudi soir, la nommée Ferret, Marie, ménagère au Vigan, a été trouvée morte dans un champ où elle s'était rendue la veille pour travailler.

D'après l'enquête, cette malheureuse aurait succombé aux suites d'une hémorragie cérébrale.

THÉÂTRE DE CAHORS

DIRECTION DE M. J.-P. GUYOT

Mercredi 19 avril

Dernière représentation donnée par la tournée artistique PETIT.

LA TRAVIATA

Grand Opéra en 4 actes, musique de Verdi

* M^{me} DEWAS *

Première chanteuse légère de grand opéra

M. NORVAL M^{me} MARTIAL M. MARTIAL
 Ténor d'opéra 1^{re} dugazon Baryton

UNE INSTITUTION NÉCESSAIRE

Les événements qui viennent de se dérouler et qui montrent combien l'épargne française est aisément trompée, ont suggéré à un groupe de capitalistes l'idée de s'unir pour faire eux-mêmes leurs propres affaires, c'est-à-dire se renseigner d'une manière à la fois précise et impartiale sur toutes les valeurs anciennes ou en émission.

C'est en effet le meilleur moyen d'y voir clair que de regarder par ses propres yeux.

Le *Syndicat général des Porteurs de titres*, telle est la dénomination de cette création, que nous considérons comme une institution d'utilité publique, a pour but de constituer entre tous les actionnaires et obligataires indistinctement, une union pour la défense et la sauvegarde de leurs intérêts.

Le fonctionnement de ce syndicat est des plus intéressants.

Tout adhérent peut assister aux séances, qui ont lieu chaque semaine et dont le compte rendu est publié dans un *Bulletin officiel* adressé à chaque adhérent.

A ces séances, sont discutés publiquement, avec documents à l'appui, les avantages et les inconvénients de toute affaire financière nouvelle ou ancienne, de sorte que la vérité apparaît forcément et que les syndiqués sont ainsi mis en garde contre toutes allégations inexacts ou mensongères.

De plus, tout adhérent a droit, aussi souvent qu'il le désire, à tous les renseignements dont il peut avoir besoin sur les valeurs qui l'intéressent. Ces renseignements lui sont fournis par la poste, sous forme de fiches semblables à celles des maisons de renseignements commerciaux.

Les adhérents participent, en outre, aux avantages de divers services des plus utiles, institués par le syndicat, tels que la vérification des listes de tirages, la représentation aux assemblées, faillites, etc., dans le détail desquels nous ne pouvons entrer ici.

Et pour profiter de tout cela, il suffit de verser une cotisation de 10 francs par an.

En vérité, pour ce prix modique, il n'est pas, croyons-nous, un seul actionnaire ou obligataire qui ne voudra faire partie du *Syndicat général des Porteurs de titres*.

C'est une sorte de prime d'assurance qu'il déboursera ainsi, mais qu'il retrouvera au centuple chaque année, en évitant les pertes d'argent qu'entraînent les mauvais placements.

Isolés, les capitalistes sont impuissants ; groupés en syndicat, ils seront une force.

Le bureau du *Syndicat général des Porteurs de titres*, dont le siège est à Paris, boulevard Haussmann, 50, adresse à toute personne qui lui en fait la demande, les documents détaillés concernant son organisation et son fonctionnement.

Félicitations d'un médecin. — Noilhan (Gers), le 28 mai 1892. Je tiens à vous faire savoir les bons résultats que m'ont donné vos Pilules Suisses, dont j'ai apprécié tous les jours les heureux effets. J'ai déjà obtenu plusieurs guérisons, et j'ai constaté qu'elles peuvent rendre de grands services dans certains cas. Mes félicitations pour avoir procuré à l'humanité un remède aussi précieux ! Je vous autorise à publier ma lettre.
 Dr ROQUES.
 A. M. Hertzog, ph^{en}, 28, r. de Grammont, Paris.

La *Peptone de Chapoteaut* possède un pouvoir nutritif considérable ; une cuillerée à café représente 20 gr. de viande de bœuf dépouillée de la graisse et des muscles. Un médecin de l'hôpital Saint-Louis, faisant à l'administration de l'assistance publique une demande de *Peptone de Chapoteaut* constatait que la malade à laquelle elle était destinée était nourrie uniquement avec elle. La *Peptone de Chapoteaut*, sous forme d'un vin agréable, convient aux convalescents, aux anémiques, aux diabétiques, aux phisiques et à tous ceux qui ne peuvent supporter ou digérer les aliments.

C^e du CHEMIN DE FER OTTOMAN de JONCTION SALONIQUE-CONSTANTINOPE

100,000 Obligations de 500 fr. 3 %
 Intérêt annuel : 15 francs
 payable par moitié, les 15 avril et 15 octobre
 SOUS DÉDUCTION DES IMPÔTS
 Remboursement à 500^{fr}, en 95 ans, par tirages annuels
 PREMIER REMBOURSEMENT LE 15 OCTOBRE 1897

Ces obligations font partie d'une série de 320,000 constituant l'unique charge de la ligne

GARANTIES

Le Gouvernement Impérial Ottoman a garanti, pour 99 ans, une recette brute annuelle de 15,500 fr. par kilomètre, représentant pour les 500 kilom. de la ligne, une somme de 7,750,000 fr. Le Conseil de la Dette Ottomane a accepté la gestion de cette garantie.

Le Gouvernement a affecté spécialement au paiement de cette garantie les dîmes des Sandjaks (arrondissements) de Gumuldjina, Dedeagatch, Serrés et Drama, et l'exécédent des dîmes des Sanjaks de Salonique et de Monastir, sur le montant affecté à la garantie du chemin de fer de Salonique à Monastir.

Le Conseil d'administration de la Dette publique Ottomane composé de délégués anglais, français, allemand, autrichien, italien et ottomans, a accepté la charge de percevoir ces dîmes et d'en appliquer le produit à la garantie du Chemin de fer Jonction Salonique-Constantinople, en versant les sommes ainsi affectées au paiement de cette garantie, à la Banque Impériale Ottomane, qui les tiendra à la disposition de la compagnie.

PRIX D'ÉMISSION : Fr. 282,50
 JOUISSANCE DU 15 AVRIL 1893
 PAYABLES
 Fr. 50 en souscrivant ;
 > 40 à la répartition, du 8 au 12 mai 1893 ;
 > 100 du 8 au 15 juin 1893 ;
 > 92,50 du 8 au 15 juillet 1893.

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à fr 281,50, ce qui, pour un revenu de 15 francs, fait ressortir le placement à 5,32 %, amortissement non compris.

On souscrit le 25 avril 1893
 A PARIS (BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE
 à la BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
 ET DANS LEURS AGENCES ET SUCCESSIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
 La cote officielle sera demandée

AUDOUARD

Ex-Professeur de
PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE
 Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

PAPIER WLINSI. Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

LE VIN de G. SEGUIN Réveille l'appétit, facilite la digestion, coupe les fièvres, combat la Chlorose et l'Anémie ; il convient à tous les tempéraments affaiblis. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

TOUS CUISINIERS

les bons vous diront

que le MEILLEUR TAPIOCA EST LE

Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈTLE à QUATRE FEUILLES
 Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
 Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin ; à côté 100 fr.

A VENDRE VIN DE PROPRIÉTAIRE

GARANTI NATUREL
 S'adresser au bureau du Journal du Lot.

BULLETIN FINANCIER

du 17 avril 1893

Dès le début de la séance la baisse a rencontré une certaine résistance et après les premiers cours qui ont encore été faibles on a repris. On a été agréablement impressionné par les résultats de la caisse d'épargne de Paris qui sont beaucoup plus satisfaisants. La liquidation de quinzaine se passe dans d'assez bonnes conditions. Les reports n'ont rien d'exagéré. On ne parle plus des événements de Bruxe les.

Londres est lourd. Berlin est plus ferme. Vienne est encore hésitant.

Le 3 0/0 de 95.17 s'élève à 96.40.

Les actions de nos grands établissements de crédit n'offrent pas de changements très appréciables. Il faut dire qu'ils avaient mieux résisté à la réaction que le 3 0/0. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 763.75. La Société Générale et le Comptoir National d'Escompte sont en bonnes tenances.

La valeur favorite du jour est l'action du Suez qui est à 2642.40, cours du début, s'avance à 2670.

Le report est très modéré et semble indiquer qu'il y a des vendeurs sur cette valeur.

Les fonds étrangers sont en général un peu mieux tenus. L'Italien finit à 92.97 1/2 L'Extérieure est lourde à 66 11/16. Le report est un peu clair et la hausse se trouve un peu arrêtée, il est vrai qu'on a ait été bien vite depuis quelques temps. Le Turc reprend un peu à 22.20.

En Banque, les valeurs de cuivre sont un peu plus fermes.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'ar-

rêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'Armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour-maires et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

Vignes Américaines 100,000 PLANTS A VENDRE

Solonis, 1 mètre de long 0,008 mill. au petit bout. 50^e le mille.
Riparias portalis, id. id. 50^e id.
Riparias géant, id. id. 50^e id.

Bois pour pépinières de ces trois variétés à..... 10^e id.
Portugais bleu, greffés sur Vialla, Riparia, Jacques, etc. etc., extra beaux, à..... 200^e id.
Greffes du pays, 150 fr. le mille en 1^{er} choix.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en louer.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 43, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, le journal qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence) Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine. PARIS.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions phototypiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figurons les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATEUR de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE

de

Saint-Julien de Jordanne (Cantal)

Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal

La bouteille (verre non compris). — 0^e 30

La caisse de 21 bouteilles... 6 00

S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire.

M. M. got, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CAHORS DU LOT CAHORS

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; G. A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMARQUE & C^o, 11, rue de Rennes, PARIS

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.